

Envoi par courrier et par télécopieur : 624-8655

Québec

6211-23-005

Québec, le 20 décembre 2005

Monsieur Daniel Martin
Consortium CCMB inc
2480, chemin Sainte-Foy
Bureau 110
Sainte-Foy (Québec) G1V 1T6

Objet : Projet d'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain entre le pont Pierre-Laporte et la côte de l'Église à Québec

Monsieur,

La commission d'enquête et d'examen chargée du dossier mentionné souhaite obtenir réponses aux questions suivantes afin qu'elle puisse approfondir son analyse du dossier.

L'étude d'impact sur le projet de la Promenade Samuel-De Champlain propose « *que les cinq pôles d'activité [de la Promenade] soient éventuellement reliés entre eux par un train panoramique qui joindra le Parc Aquarium du Québec et Place-Royale* » (document déposé PR3.1, p. 8). La Commission de la capitale nationale du Québec souhaite qu'un tel train puisse déposer des gens à chacune des stations de la Promenade (M. Marc Bertrand, document déposé DT2, p. 79). Par ailleurs, la firme *Trains touristiques de la Vieille Capitale* a transmis à la commission du BAPE un document présentant les grandes lignes du projet de train panoramique qu'elle développe présentement.

- A. Tel que vous le concevez présentement, votre projet de train touristique offrirait-il un service de navette ferroviaire entre les stations de la Promenade Samuel-De Champlain ?
- B. Puisque la voie ferrée ne se poursuit pas à l'est de la Gare maritime Champlain et que vous proposez d'installer votre terminus aux abords du Yacht-Club de Québec et de la côte Gilmour, quel moyen de transport a été prévu pour permettre aux utilisateurs du train de rejoindre le secteur de Place-Royale et du Vieux-Port de Québec situé à plus de 4 kilomètres de distance ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Coordonnatrice du secrétariat
de la commission